

Québec, le 24 février 2026

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Pétition concernant le financement, la liberté académique et l'autonomie universitaires

Cher collègue,

Le 4 février dernier, le député de Pontiac, M. André Fortin, déposait une pétition demandant de réinvestir durablement dans les universités, de protéger l'autonomie institutionnelle, de garantir que les universités sont gouvernées de manière réellement collégiale et démocratique, de mettre fin à la précarisation du personnel universitaire et de garantir la protection de la liberté universitaire en préservant l'indépendance de l'enseignement et de la recherche contre toute ingérence politique.

Le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) est conscient des défis auxquels font face les universités. Il reconnaît et appuie aussi leur mission et son rôle essentiel dans la société québécoise. La conjoncture économique favorable des dernières années a permis d'investir de manière substantielle dans les services publics. Depuis 2018, le rattrapage a été important dans les universités :

- Les subventions de fonctionnement ont augmenté de 26 %, passant ainsi de 3,2 milliards de dollars à 4,1 milliards de dollars annuellement.
- La subvention moyenne par étudiante ou étudiant est passée de 12 600 \$ à 16 100 \$, soit une hausse de 3 500 \$.
- Par comparaison, pour les sept années précédentes, soit de 2011-2012 à 2018-2019, l'augmentation avait été de 17 % (479 millions de dollars).
- Au Plan québécois des infrastructures 2025-2035, le Ministère a obtenu un relèvement de près de 6 % de son enveloppe sectorielle, dont la moitié associée à des investissements en maintien d'actifs.

... 2

Ces investissements, qui ont permis de renforcer la contribution des universités à la société québécoise, ne sont pas remis en question et l'essentiel de ce financement est maintenu et récurrent. De plus, sur la base des dernières données financières disponibles, soit celles au 30 avril 2025, le réseau universitaire en général est en bonne situation financière. En effet, depuis 2017-2018, ses revenus excèdent les charges, ce qui se traduit par des surplus annuels. Par ailleurs, les universités disposaient d'un peu plus de 2 milliards de dollars de liquidités au 30 avril 2025.

Sur le plan des infrastructures, les nouvelles pratiques de financement s'inscrivent également dans une perspective de saine gestion des finances publiques. Les universités conservent leur autonomie en priorisant leurs projets à même leurs enveloppes disponibles. Afin d'assurer une plus grande prévisibilité, le Ministère leur fournit désormais des niveaux d'investissement préliminaires sur trois ans, facilitant ainsi leur planification.

À la suite du rapport de la Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire, nous avons fait adopter en 2022 la *Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire* (RLRQ, chap. L-1.2) qui vise à reconnaître, promouvoir et protéger la liberté académique universitaire. La protection et le respect de l'autonomie institutionnelle sont au cœur des relations entre le Ministère et les universités, principe rappelé en 2022 dans le préambule de cette loi.

Celle-ci prévoit notamment que chaque établissement doit se doter d'une politique portant exclusivement sur la liberté académique universitaire, la réviser au moins tous les 10 ans et rendre compte annuellement de sa mise en œuvre à la ministre, tout en respectant l'autonomie institutionnelle des universités, notamment en matière de gestion de leur personnel. De ce fait, le Ministère ne s'immisce pas dans la gestion du personnel universitaire. Cette prérogative revient aux universités.

Fort de cette reconnaissance, le Ministère a annoncé, lors de la dernière mise à jour économique, le soutien de 10 chaires de recherche pour l'attraction de chercheurs francophones ou francophiles en provenance des États-Unis et travaillant dans des domaines d'importance stratégique pour le Québec. La conjoncture actuelle offre une occasion unique d'intégrer dans nos universités des chercheuses et chercheurs soucieux de pouvoir travailler dans un milieu qui protège la liberté académique universitaire.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, mes meilleures salutations.

La ministre,



Martine Biron